



Poliez-Pittet, le 30 octobre 2025

Au Conseil communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal n° 12-2025 Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément:

- à l'article 4 de la loi sur les communes (LC ; BLV 175.11),
- aux articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes (RRCom ; BLV 175.31.1),
- à l'art. 88 du règlement du Conseil communal de Poliez-Pittet,

la Municipalité soumet le budget 2026 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 03 novembre 2025 et tient compte des informations disponibles à cette date.

Remarques générales

Le budget 2026 présente un excédent de charges prévisionnel de

CHF 333'902.02

Cet excédent de charge représente une augmentation des dépenses de CHF 433'130.22 et une augmentation des revenus de CHF 306'038.20 par rapport au budget 2025. Il tient compte d'un taux d'imposition de 73, tel qu'adopté par le Conseil communal le 16 juin 2025.

Le total des charges d'exploitation est estimé à CHF 5'006'560.22 contre des revenus d'exploitation CHF 4'672'658.20.

Préambule

Le budget 2026 vous est présenté selon le nouveau référentiel comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération). Ce nouveau format de plan comptable permet l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public, un rapprochement par rapport aux normes internationales, ainsi qu'une plus grande transparence et facilité de lecture.

Divers changements interviennent par rapport à MCH1. Un plan comptable plus détaillé qui suit une classification fonctionnelle afin de répondre plus aisément à la question : Quel est le domaine d'activité qui engendre cette dépense ou cette recette ? Une présentation échelonnée du compte de résultat permettant la distinction entre le résultat opérationnel et extraordinaire.

Il ne subsiste qu'un seul compte de réserve, celui de la « réserve de politique budgétaire ». Les autres fonds peuvent désormais être conservés ou créés pour autant qu'ils soient encadrés par un règlement communal, qu'ils traitent d'un but spécifique et qu'ils soient financés par des taxes ou des montants réguliers.

Les durées d'amortissements sont déterminées en se basant sur les durées économiques. Concernant les préavis déjà votés, les durées d'amortissement validées par le Conseil communal restent valables.

A la suite des diverses adaptations nécessaires au passage à MCH2, il n'est pas possible d'établir un comparatif entre le budget 2026 et les précédentes données sous MCH1. Des explicatifs sont fournis par fonctions afin d'améliorer la compréhension du budget 2026.

Le nombre d'habitants pris en compte pour la réalisation du budget 2026 est de 860 habitants, basé sur les données du contrôle des habitants au moment de l'élaboration du présent budget.

Présentation échelonnée du compte de résultat

L'introduction de MCH2 intègre une présentation du compte de résultat à plusieurs niveaux. Cette présentation permet de distinguer la partie d'exploitation, la partie financière et les éléments extraordinaires. Le but de cette présentation est d'obtenir une distinction entre la partie liée à la gestion des tâches communales et celle concernant les éléments du patrimoine financier. Les éléments extraordinaires sont indiqués séparément, afin d'éviter qu'ils ne faussent la lecture des comptes. Le compte de résultat se présente ainsi :

Résultat échelonné - Budget 2026		
30	Charges de personnel	-609'323.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-666'575.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	-353'366.39
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-97'916.38
36	Charges de transfert	-2'635'723.45
39	Imputations internes	-530'033.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-4'892'937.22
40	Revenus fiscaux	2'111'463.00
41	Patentes et concessions	1'200.00
42	Taxes et redevances	379'150.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	23'872.00
46	Revenus de transferts	1'262'391.20
49	Imputations internes	530'033.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		4'308'109.20
RESULTAT D'EXPLOITATION		-584'828.02
34	Charges financières (-)	-113'623.00
44	Revenus financiers (+)	364'549.00
RESULTAT FINANCIER		250'926.00
RESULTAT OPERATIONNEL		-333'902.02
38	Charges extraordinaires (-)	0.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-333'902.02

Pour les charges portées au budget, une partie d'entre elles ne sont pas de la maîtrise de la Municipalité et proviennent de fluctuations externes. Elles représentent une augmentation de plus de 13% par rapport au budget 2025, soit environ CHF 130'000 :

Comparatif 2025/2026	2025	2026	Variations en CHF	Variation en %
SDIS	26'200.00 CHF	24'491.00 CHF	- 1'709.00 CHF	-6.5%
ORPC	22'000.00 CHF	22'146.85 CHF	146.85 CHF	0.7%
ASIRE	586'433.00 CHF	667'111.00 CHF	80'678.00 CHF	13.8%
FAJE	4'380.00 CHF	4'300.00 CHF	- 80.00 CHF	-1.8%
EFAJE	253'000.00 CHF	260'828.00 CHF	7'828.00 CHF	3.1%
ARASPE	4'683.00 CHF	4'304.00 CHF	- 379.00 CHF	-8.1%
Transports publics régionaux	39'140.00 CHF	80'159.55 CHF	41'019.55 CHF	104.8%
Groupeement forestier de la Menthue	39'000.00 CHF	40'686.05 CHF	1'686.05 CHF	4.3%
TOTAL	974'836.00 CHF	1'104'026.45 CHF	129'190.45 CHF	13.3%

Commentaires sur le budget 2026

0 Administration générale

Concernant l'Exécutif, la part des coûts relatifs à l'informatique dévolue au fonctionnement de la Municipalité (licences, maintenance, achats) est désormais intégrée directement sous les charges de l'Exécutif, ce qui n'était pas le cas sous MCH1. Le budget 2026 tient compte d'un montant de CHF 7'500 pour l'achat d'ordinateurs portables pour les municipaux.

Les services généraux regroupent les coûts liés à l'administration des finances et contribution, à l'administration générale, au contrôle des habitants, ainsi qu'aux terrains agricoles du patrimoine administratif et bâtiments administratifs ne pouvant pas être attribués à une fonction spécifique (grande salle, administration communale, congélateur et local voirie).

Les postes relatifs à l'« Administration générale -imputations internes » (02201) regroupent l'intégralité des charges de personnels qui sont par la suite réparties entre les différentes fonctions, ainsi que les coûts de matériels et de fonctionnement des divers services administratifs, également répartis dans les fonctions correspondantes.

Les salaires du personnel communal s'élèvent à CHF 393'173 hors charges sociales pour 2026. Pour rappel, de nombreux changements sont intervenus courant 2025 avec la démission inattendue de la boursière à fin juin, la prise de poste de la nouvelle boursière et de la nouvelle secrétaire municipale au 1^{er} juillet. Ce montant tient compte des éléments suivants :

- Augmentation pérenne des EPT du personnel communal :
 - o *Bourse communale* : passage d'un 40% à un 50% (+10%);
 - o *Administration générale et contrôle des habitants* : passage d'un 80% à un 50% pour la secrétaire municipale, mais création d'un poste pour le contrôle des habitants à 60% (+30%).
- Revalorisation salariale du personnel communal : à la suite de l'acceptation du préavis 09-2025, les salaires du personnel communal ont été réévalués en se basant sur l'échelle salariale du Canton de Vaud et font désormais l'objet d'une revalorisation annuelle en suivant les échelons du Canton.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Le montant budgété en 2026 pour la facture policière s'élève à CHF 127'635, selon le décompte prévisionnel de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise 2026 transmis par le canton (11100.3611.00).

Concernant la sécurité routière, un montant de CHF 7'000 est prévu pour la pose d'un radar (11200.3111.00).

Un montant de CHF 9'000 est budgété pour les honoraires ou frais d'expertises éventuels en 2026 (14000.3132.00).

La part de la commune au SDIS pour l'année 2026 s'élève à CHF 24'491. Le montant est plus faible qu'en 2025 et cette diminution s'explique par la diminution de la population entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024 (15000.3612.00).

Concernant la défense civile, des achats de panneaux sont prévus pour un montant de CHF 1'600 pour les abris PC. Afin de pallier à d'éventuels autres coûts d'entretien, le montant au budget 2026 est porté à CHF 3'000 (16200.3144.00).

Un montant de CHF 22'146.85 pour la part de la commune à l'ORPC est budgété selon les chiffres annoncés par l'ORPC (16200.3612.00).

2 Formation

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les écoles de musique du 3 mai 2011, la FEM facture CHF 9.50 par habitants en se basant sur la population au 31 décembre de l'année précédente. La population estimée selon le contrôle des habitants d'octobre 2025 est de 860 habitants, soit CHF 8'170 inscrit au budget 2026. (21400.3611.00)

Selon le budget de l'ASIRE, un montant de 673.95 par habitants est prévu pour le budget 2026, ce qui porte le budget à un montant de CHF 582'177, auxquels s'ajoute les CHF 132'234 du retour péréquatif pour les élèves pondérés et qui devra être restitués à l'ASIRE courant 2026. (21990.3612.00)

Un montant de CHF 55 par habitants, soit CHF 47'300 est inscrit au budget pour la diminution de charges que devraient représenter les montants reversés par les communes suites au versement des soldes pour élèves pondérés à l'ASIRE. (21990.4612.00)

3 Culture, sport et loisirs, église

Un montant de CHF 5'000 est inscrit au budget pour l'achat de petites fournitures concernant le refuge, ainsi que la mise en place d'un nouveau grill. (34202.3101.00)

Pour l'église et les affaires religieuses, un montant de CHF 15'000 est porté au budget 2026 pour les éventuels frais d'avocat ou honoraires qui devraient être engagés pour la réfection de l'église (35000.3132.00). De plus, lors des derniers services d'entretien, il a été constaté une augmentation de l'usure au point de frappe dans le clocher, un montant de CHF 4'900 a été inscrit au budget, prenant en compte, le devis demandé concernant les travaux à entreprendre pour la réfection du clocher et de l'entretien courant (35000.3144.00).

4 *Santé*

Il n'y a aucun commentaire particulier pour cette fonction où seuls des coûts d'entretien du défibrillateur sont prévus.

5 *Prévoyance sociale*

Selon le budget fourni par l'EFAJE, les coûts à charge de la commune en 2026 s'élèvent à CHF 280'828.00. L'augmentation du budget de l'EFAJE est principalement due à l'augmentation du volume d'heures, à l'ouverture d'une nouvelle garderie, ainsi qu'à l'agrandissement d'une autre. Concernant l'augmentation de budget au sein des communes, elle peut être liée à un changement de consommation des places d'accueil par les familles et / ou une augmentation des coûts. Force est de constater que le budget transmis par l'EFAJE s'avère plus élevé que la réalité depuis de nombreuses années, raison pour laquelle seul CHF 260'828 sont portés au budget 2026 (54500.3612.01).

La part des communes à l'ARASPE pour 2026 se monte à CHF 5.0042 par habitants soit CHF -0.0415 de moins qu'en 2025. Se basant sur 860 habitants, le budget 2026 est de CHF 4304 (57900.3612.00).

6 *Trafic et télécommunications*

L'entretien courant pour un montant de CHF 15'000 est prévu dans le budget 2026 concernant les routes, ainsi que l'étude pour la création d'une zone 30 km/h (CHF 12'450) (61500.3141.00).

L'entretien des routes en lien avec la signalisation routière comprend un montant de CHF 10'000 estimé pour la pose de polcones sur la route du Mérégniau (61500.3141.03).

Selon les informations fournies par la DGMR, la part totale des communes pour le bassin 5 Lausanne-Echallens Oron subit une augmentation de plus de 30%. Pour la commune de Poliez-Pittet, cela représente un budget 2026 de CHF 80'159.55 contre CHF 39'140 en 2025 (62900.3621.00).

7 *Protection de l'environnement et aménagement du territoire*

Concernant l'achat d'eau à l'AIEHJ (Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat), le budget 2026 se base sur une consommation estimée de 62'000 m³ à 0.50 ct, soit CHF 31'000 (71000.3101.00).

Il est prévu la remise à ciel ouvert du ruisseau de Poliez-Pittet. Il est estimé un montant de CHF 36'215 au budget 2026 (74100.3132.00).

Le changement de la haie du pourtour du cimetière est prévu en 2026, raison pour laquelle un montant de CHF 23'000 est prévu pour l'entretien du terrain (77100.3140.01).

8 Economie publique

L'entretien de la sapinière et de la forêt d'agrément collège tient compte d'un montant plus élevé que lors de l'élaboration du budget 2025 en prévision d'éventuelles coupes qui devraient être effectuées suite à la présence du castor. (82000.3145.01 + 82000.3145.03)

Les frais administratifs concernant le groupement forestier de la Menthue s'élèvent à CHF 27'086.05 pour la commune de Poliez-Pittet. Ce montant est basé sur les heures du garde du dernier exercice et sur des frais supplémentaires en raison du départ à la retraite du garde forestier et de l'engagement de son successeur. (82000.3612.01)

Pour ce qui est de la répartition du déficit d'exploitation, il a été budgétisé à CHF 80 par hectare, selon les informations de Jorat-Menthue. Jorat-Menthue lors de sa dernière facturation s'est basé sur 170 ha, nous reprenons 170 ha à CHF 80 pour le calcul du budget 2026, soit CHF 13'600. (82000.3612.02)

9 Finances et impôts

Les montants budgétés pour les impôts se basent sur le bouclage des impôts reçu à la fin de chaque exercice comptable, ainsi que sur le bouclage au 31.08.2025 et sur les variations constatées d'un exercice à l'autre.

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques se basent sur le fichier de calcul envoyé par la division perception et finances du Canton de Vaud. Afin de respecter le principe de prudence, la variante la plus pessimiste a été retenue.

Concernant la NPIV, l'évolution par rapport au budget 2025 est la suivante :

Variations NPIV 2025/2026	2025	2026	Variations en CHF	Variation en %
Péréquation des ressources	- 898'970.00 CHF	- 869'443.00 CHF	29'527.00 CHF	-3.3%
Péréquation des besoins structurels	- 100'452.00 CHF	- 149'018.00 CHF	- 48'566.00 CHF	48.3%
Compensation des charges particulières des villes	504'187.00 CHF	483'413.00 CHF	- 20'774.00 CHF	-4.1%
Participation à la cohésion sociale	850'148.00 CHF	846'191.00 CHF	- 3'957.00 CHF	-0.5%
Réforme policière	129'487.00 CHF	127'635.00 CHF	- 1'852.00 CHF	-1.4%
TOTAL	484'400.00 CHF	438'778.00 CHF	- 45'622.00 CHF	-9.4%

Pour les bâtiments du patrimoine financier, les seuls travaux prévus concernent l'ancien collège Nord avec un budget de CHF 10'000 tenant compte de l'entretien courant de l'appartement, de la pose d'une porte anti-feu et de parois de séparation pour les archives (96300.3431.00).

Conclusions

La Municipalité a l'obligation de respecter les charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les dépenses communales de toutes sortes. Elle s'est efforcée d'établir un budget qu'elle considère, malgré un déficit prévisionnel, cohérent et prudent.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 12-2025
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

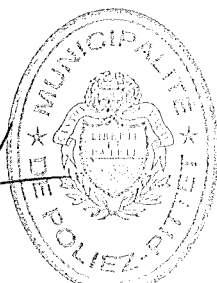
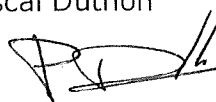
d'adopter le budget pour l'année 2026, annonçant un résultat final négatif de CHF 333'902.02 , tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 03 novembre 2025.

En charge du dossier pour la Municipalité : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon



La secrétaire
Delphine Cicchi



Annexe : Budget 2026 et plan d'investissements